

Procès-verbal Réunion du conseil municipal du jeudi 17 juillet 2025

Convocation du 11/07/2025

Présents : Jean-Noël BLANC, Sonia BRETON, Claire DANJEAN, Natacha GRAPPE-ROLLAND, Gérard JANODET, Colette LOMBARD, Christian MOREL, Dominique PERRIN, Olivier PERRIN, Thibaut REVELUT, Pierre VIALAIT, David VULIN

Excusés : Sandrine CHAUVEL, Claude GRENIER, Bénédicte PITHIOUX

Excusés ayant donné procuration :

Sous la présidence de Gérard JANODET, Maire

Lecture du compte-rendu de la séance précédente du jeudi 19 juin 2025 avant approbation.

Désignation du secrétaire de séance : Christian MOREL

Présentation du projet de la société Agrilearn par Laurent BERIZZI, son gérant

M. le Maire et Jean-Noël BLANC avaient reçu Laurent BERIZZI et Robin FRERE le 16 avril 2025, à leur demande.

Il avait été convenu que M. BERIZZI viendrait présenter leur projet à l'assemblée délibérante, lors d'un conseil municipal.

La société AGRILEARN propose des formations et vidéos pour le monde agricole.

Le bâtiment dans lequel se situe la société, et propriété de la commune, est parfaitement adapté pour la production de vidéos, puisque l'édifice accueillait auparavant une banque, l'espace au sous-sol permettant une bonne insonorisation du studio vidéo.

La société s'étant développée depuis sa création en 2015, M. BERIZZI et ses associés souhaiteraient pouvoir accroître la formation sur place et la capacité d'enregistrement.

Pour cela, une salle de formation / réunion est nécessaire, et un studio plus conséquent.

M. BERIZZI expose un premier projet d'extension du bâtiment, avec des bureaux et une salle qui servirait de studio de tournage et de salle de réunion.

L'assemblée délibérante accueille avec le plus grand intérêt. Elle étudiera les possibilités quant à l'extension éventuelle du bâtiment, en concertation avec l'entreprise AGRILEARN.

Devenir de la licence IV débit de boissons : projet d'achat par la commune

Le boulanger, M. TEILLARD, étant parti à la retraite au 30 juin 2025, la licence IV détenue pour le bar n'est plus utilisée à l'heure actuelle.

M. TEILLARD en est le propriétaire depuis le 1^{er} juillet 1988.

M. le Maire détaille les modalités et conditions d'utilisation de ce type de licence (différentes licences possibles, achat, translation, transfert, ...).

Dans le but de s'assurer que cette dernière reste sur la commune, M. le Maire propose d'approcher M. TEILLARD et de lui racheter éventuellement la licence ; cette dernière pourrait être revendue par la suite au futur boulanger.

L'assemblée délibérante donne un avis favorable pour entamer cette démarche de discussion.

Elle donnera un avis définitif, sur la base d'éléments factuels, lors d'un prochain conseil municipal.

Démolition des tombes restituées : présentation du devis des pompes funèbres BERTRAND

Suite au travail de remise à jour des concessions de cimetière, réalisé par la secrétaire générale de mairie et Mesdames LOMBARD et CHAUVEL, un certain nombre de concessions ont été restituées à la commune.

Il s'avère que la commune doit prendre en charge les frais de démolition des tombes restituées, afin que ces emplacements puissent être réutilisés dans les années à venir.

Mme LOMBARD présente le devis des pompes funèbres BERTRAND pour la démolition de 20 concessions déjà restituées, pour un montant de 13 800 € TTC.

Il est à noter que d'autres concessions pourraient être restituées dans les mois ou années à venir également.

L'assemblée délibérante donne un avis favorable de principe pour la démolition de ces tombes, qui présentent potentiellement un risque pour les visiteurs.

Elle donnera un avis définitif après réception des autres devis.

Présentation du bilan de concertation et de l'arrêt du projet SCOT, valant PCAET de Grand Bourg Agglomération

M. le Maire donne lecture du courrier de Grand Bourg Agglomération informant toutes les communes du bilan de la concertation et de l'arrêt du projet de SCOT, valant PCAET (plan climat-air-énergie territorial), et présente la délibération afférente.

M. Jean-Noël BLANC, 1^{er} adjoint et élu communautaire, apporte quelques précisions quant à ce dossier qui projette l'urbanisation de notre commune.

Point de situation tènement BEISSON

M. le Maire présente le 5^{ème} scénario établi par l'agence départementale de l'ingénierie de l'Ain, à savoir déconstruction / reconstruction.

Cette nouvelle hypothèse permet de poursuivre les réflexions, afin que l'assemblée délibérante puisse statuer lors d'un prochain conseil municipal.

Il informe également que le tènement a été mis en vente il y a 10 jours, par la famille propriétaire.

Point sur les travaux d'assainissement et de voirie

Les travaux d'assainissement sont terminés et la réfection de la chaussée également.

La reprise des trottoirs est en cours et sera terminée la semaine prochaine.

La reprise des voies sur les déviations mises en place pendant les travaux, sera effectuée d'ici fin juillet (en point à temps principalement).

Les peintures de marquage au sol ne se feront pas avant le mois de septembre.

Commune de Marboz : demande de participation financière pour son centre de loisirs

M. le Maire donne lecture du courrier de la commune de Marboz concernant le coût de fonctionnement du centre de loisirs de Marboz.

Les coûts relatifs à l'accueil des enfants provenant de notre commune, pour l'année 2024, sont les suivants :

Périscolaire : 427,12 €

Mercredis : 511,84 €

Vacances : 823,26 €

La commune de Marboz souhaiterait une participation financière de notre commune, aux frais de fonctionnement à hauteur de 40% ou plus, pour les enfants domiciliés sur notre commune et utilisant les services du centre de loisirs (périscolaire, mercredis et vacances).

Concernant les frais du périscolaire, ils concernent plusieurs familles qui ont fait le choix de scolariser leurs enfants dans le secteur privé, alors que notre commune dispose des équipements nécessaires pour les accueillir (école, cantine, garderie périscolaire, ...).

Le montant total des mercredis et des vacances est de 1 335,10 €.

L'hypothèse de 40 % de 1 335,10 € s'élève à 534,04 €.

L'assemblée délibérante donne un avis défavorable pour le périscolaire et demande plus de précisions pour les mercredis et vacances avant de se prononcer définitivement.

Préparation de la rencontre avec la population 2025

Les invitations aux entreprises, élus et à la population ont été envoyées.

Il reste à peaufiner l'organisation pratique, les commandes définitives de boisson et alimentation, en fonction des retours des coupons de la population, ainsi que les jetons de manège à destination uniquement des enfants de la commune.

Une réunion d'accueil des forains sera organisée par le comité des fêtes le mercredi avant la fête.

Compte-rendu des diverses commissions et réunions

*Le lundi 30 juin 2025, Claire DANJEAN et Colette LOMBARD ont fait un point sur l'année scolaire écoulée, avec Cécile FERLET, directrice de l'école primaire de Beaupont.

Une réunion se tiendra à la rentrée avec les deux nouveaux agents recrutés pour le temps méridien.

*Le mardi 15 juillet 2025 : une réunion a eu lieu entre les communes et la garderie.

Etaient présents :

- Commune de Beaupont : Gérard JANODET, Claire DANJEAN, Colette LOMBARD
- Commune de Domsure : Patrick VACLE, Pauline MICHEL, Brenda COSTANZO
- Association garderie Les P'tits Beaudoms : Aurélie REVEL, présidente, et Marine LAMOTHE

Bilan de l'association :

- Présentation du bilan financier, en baisse, en raison de l'agent principal en arrêt de travail.
- Les manifestations n'ont pas mobilisé suffisamment malheureusement.
- 31 familles bénéficiaires actuellement.
- Au vu des difficultés rencontrées cette année, le bureau est démissionnaire pour la nouvelle rentrée scolaire.

*Assemblée générale extraordinaire du restaurant scolaire le 7 août 2025

L'association a convoqué une assemblée générale extraordinaire le 7 août 2025, et a également demandé une réunion de travail en amont, avec les deux mairies.

*Site Internet de la commune

Robin FRERE, de la société informatique WIDEE, propose un projet de refonte du site Internet de la commune, projet scolaire qui serait mené par un groupe d'étudiants de l'IUT de Bourg-en-Bresse dont M. FRERE aurait la charge, entre le mois de septembre 2025 et de juin 2026.

L'assemblée délibérante donne un avis favorable.

Questions et informations diverses

*Lecture de la note sur les manœuvres pompiers

M. le Maire donne lecture de la note transmise par le Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau Bresse Suran Revermont, sur les interventions des pompiers et le fait de contacter la SOGEDO ou SUEZ lors de manœuvres et notamment lorsque les bornes incendie sont utilisées.

*Demande de mise en disponibilité de Maxime COULON

Par courrier en date du 15 juillet 2025, Maxime COULON, agent technique, sollicite l'obtention d'un congé de mise en disponibilité pour création ou reprise d'entreprise, pour une durée d'un an, à compter du 15 octobre 2025.

Dans cette situation de la fonction publique territoriale, il n'y a pas de délai pour demander une disponibilité, mais l'employeur peut exiger entre 1 mois et 3 mois pour l'accorder, raison pour laquelle la date de départ de l'agent a été fixée à mi-octobre 2025.

De ce fait, l'agent n'est pas radié des cadres du tableau des emplois, mais ne sera pas rémunéré pendant cette période, ne bénéficiera pas non plus des avantages sociaux de la collectivité et n'aura pas droit au chômage.

Il sera procédé au recrutement d'un agent contractuel, en remplacement, pendant la durée de ce congé.

Une annonce sera diffusée prochainement à cet effet.

*Entreprise EKOBOIS

MJ Synergie mandataires judiciaires a effectué le versement auprès de la DGFIP ce mardi 16 juillet 2025, pour le paiement des loyers dus à la commune, le dossier est, par conséquent, entièrement clos. (pour rappel : montant dû 2 586.36 €)

*Subventions aire de jeux

Le versement des subventions a été demandé auprès du Conseil Départemental (27 741 €), de l'Etat DETR (18 494€) et de Grand Bourg Agglomération PET2 (20 000 €).

Le Conseil Départemental avait déjà versé un acompte précédemment et le solde de 15 026 € a été reçu le 9 juillet 2025 en trésorerie, au lieu de 16 645 €, le montant de la subvention ayant été diminué puisque le montant final des dépenses est légèrement inférieur aux estimations initiales.

*Dates réunions à retenir :

*Inauguration aire de jeux et maison des associations le 30 août 2025

*Repas des aînés (CCAS) le 6 septembre 2025

Prochaines séances du conseil municipal : jeudi 11 septembre 2025 à 20 heures, jeudi 16 octobre 2025 à 20 heures, mercredi 12 novembre 2025 à 20 heures, jeudi 11 décembre 2025 à 20 heures.

L'ordre du jour étant clos le Maire lève la séance à 23 heures 15.